

RÈGLEMENT DES SORTIES - TRAIT D'UNION

Secteur adultes/familles et handicap

Afin que les sorties se déroulent dans les meilleures conditions possibles, nous vous informons que :

- Ces sorties s'adressent en priorité aux Montluistes. Les personnes n'habitant pas Montluel pourront bénéficier de la sortie en cas de disponibilité de places.
- En cas de sortie famille : les enfants sont obligatoirement accompagnés de leur(s) parent(s) ou grand(s)-parent(s).
- Lors de ces sorties, les enfants sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s) : trajet et sur site. Pensez à votre assurance responsabilité civile.
 - Lors des déplacements et des activités, les parents doivent se tenir à proximité de leur(s) enfant(s) (nous insistons sur le fait qu'ils doivent être placés à côté de vous dans le bus).
- Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.
- Aucun remboursement ne sera effectué sauf :
 - en cas d'annulation par le Trait d'Union
 - sur présentation d'un certificat médical
- Les horaires pour chacune des sorties doivent être respectés. Attention à l'horaire et au point de rassemblement fourni par le responsable de la sortie avant de descendre du bus.
- Si vous n'êtes pas à l'heure pour le rassemblement, le bus partira tout de même à l'heure prévue. Vous devrez revenir à Montluel par vos propres moyens.
- Il est possible que nous proposons deux dates pour une même sortie afin de pallier aux éventuels contretemps météorologiques. Si tel est le cas, lors de votre inscription, vous vous engagez sur les deux dates.
- Merci de penser au matériel nécessaire à la sortie et de vous équiper en sacs plastiques en cas de mal des transports.
- En cas de matériel prêté par le Trait d'Union, vous vous engagez à ramener tout ce qui vous a été confié et dans l'état où vous l'avez reçu.

En cas de non-respect de ces règles, le Trait d'Union s'octroie le droit de vous refuser l'accès aux futures sorties.

Nom, date et signature